Sommaire

- Indicateurs techniques
- Indicateurs financiers

ANNEXES : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

ORGANISATION DU SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le service environnement de ViennAgglo assure en régie la collecte :
- des ordures ménagères sur Vienne, Seyssuel et Serpaize,
- des déchets recyclables sur Vienne,
- du verre en porte à porte sur Vienne, Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque,
- des cartons des commerçants à Vienne et Saint-Romain-en-Gal,
- des lampes et néons,
- des piles.

Les autres collectes sont confiées à des prestataires privés.

Le service se charge en régie du gardiennage des déchèteries situées à Vienne, Pont-Évêque et Villette-de-Vienne. Celle située à Chasse-sur-Rhône est confiée à un prestataire.

Le personnel du service environnement de ViennAgglo gère également les installations du SYVROM qui en rembourse la charge financière.

Les agents du service environnement de ViennAgglo assurent aussi :
- les animations (écoles, grand public...) et les actions de communication (articles de journaux, site internet, plaquettes d'information...),
- l'entretien des points d'apport volontaire,
- la livraison des bacs aux nouveaux arrivants ainsi que la maintenance et le remplacement des bacs cassés,
- l'accueil téléphonique au 04 74 53 45 16,
- la mise en place de nouvelles collectes,
- la mise à disposition des composteurs individuels et collectifs,
- la mise en sécurité des tournées de collecte, avec notamment l'installation de points de regroupement des bacs afin d'éviter les marches arrière proscrites pour des raisons de sécurité,
- la mise au point des cahiers des charges des marchés publics,
- le suivi de la réglementation...

LES MOYENS MATÉRIELS

Matériel roulant :
- 7 camions benne pour la collecte des déchets effectuée en régie dont 1 en secours,
- 1 mini camion benne pour la collecte dans les petites rues,
- 6 véhicules légers pour les déplacements du personnel (animations, réunions...), dont 1 en Pool
- 2 fourgons pour le nettoyage des Points d'Apport Volontaire et la livraison des bacs, dont 1 neuf arrivé début 2014.

Ces véhicules sont équipés en fonction de leur utilisation (nettoyeur haute pression, hayon pour la livraison de bac...).

↗Locaux : la régie de collecte est basée dans des ateliers situés à Saint Alban les Vignes à Vienne. Ils comprennent les locaux du personnel, le garage des véhicules, une aire de lavage…

↗Matériel d'animation : le service possède des outils pédagogiques pour les animations (vidéo, jeux, vitrines…)

Indicateurs techniques

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les 18 communes du pays viennois sont équipés de bacs ou de conteneurs.

↗Fréquences des collectes

Communes	Fréquence	Prestataire
Chasse-sur-Rhône	C1 et C2 au centre : mardi et vendredi	VEOLIA
Chonas l'Amballan	C1 : jeudi	VEOLIA
Chuzelles	C1 : mardi	VEOLIA
Les Côtes d'Arey	C1 : lundi	VEOLIA
Estrablin	C1 : mercredi	NICOLLIN
Eyzin-Pinet	C1 : lundi	VEOLIA
Jardin	C1 : mercredi	VEOLIA
Luzinay	C1 : mardi	VEOLIA
Moidieu-Détourbe	C1 : lundi	NICOLLIN
Pont-Évêque	C1 et C2 (au centre) : mardi et vendredi	NICOLLIN
Reventin Vaugris	C1 : jeudi	VEOLIA
Saint-Romain-en-Gal	C1 : mardi	NICOLLIN
Saint-Sorlin-de-Vienne	C1 : mardi	VEOLIA
Septème	C1 : lundi	NICOLLIN
Serpaize	C1 : jeudi	Régie
Seyssuel	C1 : jeudi	Régie
Vienne	C1, C2 et C3 selon les quartiers	Régie
Villette-de-Vienne	C1 : jeudi	VEOLIA

Co,5 : collecte tous les 15 jours
C1 : collecte 1 fois par semaine
C2 : collecte 2 fois par semaine
C3 : collecte 3 fois par semaine

↗Tonnages collectés

Pour l'année 2014, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a collecté 17 817,28 tonnes d'ordures ménagères sur les 18 communes (+1,8 % par rapport à 2013). Après avoir stagnée jusqu'en 2007, puis diminué, la quantité d'ordures ménagères résiduelles se stabilise :

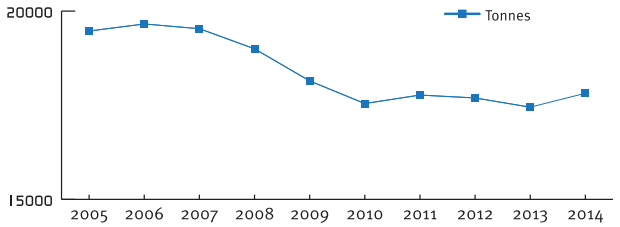

↗Traitement

Le traitement des ordures ménagères a été délégué au SYVROM (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa Région pour les Ordures Ménagères).

En 2014, 17 358,90 tonnes, soit 97,42 % des OM de l'agglomération ont été incinérées, le reste a été enfoui dans un Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

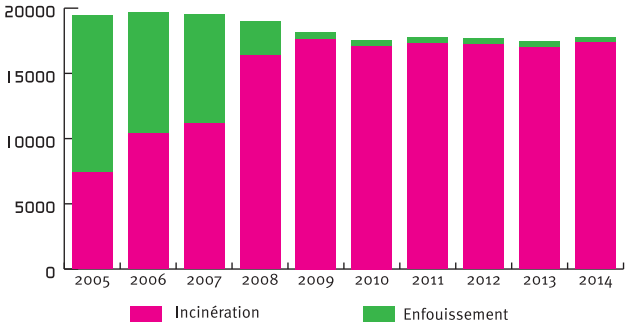

- L'incinération a été réalisée sur 2 installations : 15 206,8 tonnes à Bourgoin et 2 153 tonnes à TREDI à Salaise-sur-Sanne. Le quai de transfert du SYVROM permet d'acheminer les ordures ménagères à l'usine d'incinération dans des bennes de grandes contenances.
- L'enfouissement : Nicollin à Saint-Romain-en-Gal : 475 tonnes.

LES EMBALLAGES ET JOURNAUX/MAGAZINES

Un contrat a été signé avec Eco-Emballages pour la mise en place de la collecte et le tri des emballages recyclables. La collecte est effectuée en porte à porte ou en points d'apport volontaire.

Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Communes	Nombre de PAV Journaux magazines	Nombre de PAV Emballages
Chasse-sur-Rhône	3	3
Chonas l'Amballan	5	7
Chuzelles	3	5
Les Côtes d'Arey	3	5
Estrablin	7	7
Eyzin-Pinet	4	5
Jardin	4	5
Luzinay	5	6
Moidieu-Détourbe	4	6
Pont-Évêque	6	7
Reventin Vaugris	5	7
Saint-Romain-en-Gal	1	1
Saint-Sorlin-de-Vienne	4	4
Septème	4	5
Serpaize	4	4
Seyssuel	5	6
Vienne	32	32
Villette-de-Vienne	5	6
TOTAL	104	121

La collecte des PAV jaunes et bleus est confiée à la société SERNED.

6 abris à conteneurs répondant à la charte de mobilier urbain de la Ville de Vienne sont installés afin de faciliter le tri sélectif au centre-ville. Ces points sont collectés tous les jours en régie.

Collecte en porte-à-porte

Les foyers sont équipés d'un bac jaune. Cette collecte concerne environ 43 600 habitants sur 5 communes :

Communes	Nombre d'habitants *	Fréquence	Prestataire
Vienne	29 820	C 1	Régie
Pont-Évêque	5 189	C 0,5 et C1 au centre : jeudi	NICOLLIN
Chasse-sur-Rhône	5 582	C 0,5 et C 1 au centre : mercredi	VEOLIA
Saint-Romain-en-Gal	1 793	C 0,5 : jeudi	NICOLLIN
Estrablin	1 200	C 0,5 : jeudi	NICOLLIN

*** Sur la base de la population DGF, fournie par les services de l'État. Il s'agit de la population INSEE totale augmentée de 1 habitant par résidence secondaire. Elle s'élève à 70 126 habitants (-0,35%) :** Chasse-sur-Rhône : 5 582, Chonas l'Amballan : 1604, Chuzelles : 2 089, Les Côtes d'Arey : 2 018, Estrablin : 3 355, Eyzin-Pinet : 2 303, Jardin : 2 358, Luzinay : 2 237, Moidieu-Détourbe : 1 859, Pont-Évêque : 5 189, Reventin Vaugris : 1 861, Saint-Romain-en-Gal : 1 793, Saint-Sorlin-de-Vienne : 855, Septème : 1 838, Serpaize : 1 594, Seyssuel : 2 074, Vienne : 29 820, Villette-de-Vienne : 1 697

Le personnel de ViennAgglo assure la collecte des cartons à Vienne pour les commerçants.

Valorisation de ces déchets

En 2014, ViennAgglo a collecté 2 293 tonnes de déchets recyclables contre 2 345 tonnes soit une diminution de 2,2 % par rapport à 2013.
Ces déchets sont envoyés au Centre de tri de la Société Veolia à Rillieux-la-Pape pour être triés et valorisés par différents repreneurs.
Les refus de tri sont des matériaux déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire, alors qu'ils ne sont pas recyclables. Ces refus de tri ont représentés 250,09 tonnes.

Nature du déchets	Filières de reprise
Cartons	Emin Leydier et RCP
Aluminium	Affimet
Papier	Norske Skog
Acier	Arcelor Mittal
Plastiques (emballages)	Valorplast
Briques alimentaires	Revipac

LE VERRE

Collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV)

Chaque commune est équipée de colonnes collectées par la société GUERIN :

Communes	Nombre de PAV
Chasse-sur-Rhône	22
Chonas l'Amballan	6
Chuzelles	3
Les Côtes d'Arey	3
Estrablin	13
Eyzin-Pinet	3
Jardin	4
Luzinay	5
Moidieu-Détourbe	4
Pont-Évêque	15
Reventin Vaugris	6
Saint-Romain-en-Gal	7
Saint-Sorlin-de-Vienne	4
Septème	4
Serpaize	4
Seyssuel	5
Vienne	56
Villette-de-Vienne	6
TOTAL	170

Les abris à conteneurs installés au centre ville sont vidés au cours de la collecte en porte à porte effectuée en régie.

Collecte en porte-à-porte

Afin de valoriser au maximum le verre qui est un des déchets les moins chers à traiter et qui représente un fort tonnage, ViennAgglo a mis en place un service de collecte en porte à porte pour les gros producteurs que sont les cafés, hôtels, restaurants (CHR). Cette collecte des CHR est réalisée par le personnel en régie.

Valorisation du verre

Le recyclage des 1 709,13 tonnes de verre collecté est assuré par la société BSN Glasspack.

LES CARTOUCHES D'IMPRIMANTES ET PILES

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois a mis en place des bornes de collecte pour la récupération de consommables bureautiques usagées (toners, cartouches jet d'encre pour imprimante, fax et photocopieur), traités par Collecotors. 923 kg de cartouches ont été collectées en 2014.

Une collecte de piles est effective dans les mairies et au siège de ViennAgglo ainsi que dans certaines écoles. Elles sont traitées par Corepile. 4 570 kg ont été collectés en 2014.

LES TEXTILES

Toutes les communes du pays viennois disposent d'au moins un conteneur qui permet de déposer le linge (vêtements et linge de maison), les chaussures et la maroquinerie. Les déchèteries sont également équipées. Ce sont 203,9 tonnes qui ont été collectés en 2014.

LE COMPOSTAGE

Compostage individuel

Le compostage individuel permet de limiter la quantité de déchets à traiter par la collectivité et donc de maîtriser les coûts de traitement. L'objectif est également pour les habitants de fabriquer du compost qu'ils peuvent réutiliser dans leur jardin.
Depuis 2005, ViennAgglo met gratuitement à disposition des habitants du pays viennois des composteurs individuels en plastique. A l'heure actuelle, 6 088 composteurs ont été distribués sur le territoire, dont 148 composteurs en 2014.
Cette année, 22 nouveaux foyers et la MIJIR ont été équipés de lombricomposteurs soit un total de 53 foyers équipés depuis la mise en place de ce dispositif.

Compostage collectif

Parallèlement au développement du compostage individuel, ViennAgglo promeut depuis quelques années, le compostage collectif. Aujourd'hui, 21 structures telles que des écoles, centres loisirs ou encore crèches ont choisi de s'initier au compostage autonome. 9 résidences et lotissements ainsi que 2 jardins partagés pratiquent également le compostage partagé. La résidence « Cité Jardin » à Estressin a été équipée en 2014 dans le cadre du Coup de Pouce Citoyen.

Depuis 2011, 4 cimetières sont dotés de composteurs pour accueillir les déchets verts (2 cimetières de Saint-Romain-en-Gal, le cimetière de Chaumont à Eyzin-Pinet et le cimetière de Chasse-sur-Rhône).

LES DÉCHÈTERIES

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois gère 4 déchèteries :

• **Déchèterie à Vienne Sud -** Saint Alban les Vignes - 38200 Vienne - Tél. : 04 74 31 05 83. *Ouverte de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au samedi*
• **Déchèterie à Pont-Évêque -** ZI l'Abbaye - 38780 Pont-Évêque Tél. : 04 74 16 07 55. *Ouverte de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au samedi*
• **Déchèterie à Chasse-sur-Rhône** - Route de Communay - 38670 Chasse-sur-Rhône. Tél : 04 78 07 02 80. *Ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi*
• **Déchèterie à Villette-de-Vienne** - Chemin du Maupas - 38200 Villette-de-Vienne. Tél : 04 74 57 96 85. *Ouverte de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h du lundi au samedi*

Modalités d'accès

Les déchèteries sont ouvertes aux particuliers résidant sur le territoire de ViennAgglo sur présentation d'une carte d'accès disponible dans chaque mairie et maisons de quartiers. L'accès pour les particuliers est gratuit dans la limite des quantités (voir plus loin).

Les professionnels (artisans, commerçants, administrations, établissements scolaires...) sont autorisés à déposer les déchets dans les déchèteries sous réserve du respect du dispositif financier et quantitatif (voir plus loin). L'apport de cartons, DEEE, lampes-néons et ferrailles est gratuit.

ViennAgglo a signé la charte départementale des déchèteries. Dans ce cadre, elle accepte les déchets des professionnels qui ne sont pas implantés sur son territoire mais qui y travaillent.

	PARTICULIERS		PROFESSIONNELS et particuliers au-delà des volumes de dépôt gratuit		
Nature des déchets	**Dépôt journalier gratuit**	**Dépôt hebdomadaire gratuit**	**1 ticket**	**1 ticket supplémentaire**	**Dépôt journalier maximum autorisé**
Gravats	Jusqu'à 1 m³	3 m³	Jusqu'à 1 m³	Par tranche de 1 m³ supplémentaire	2 m³
Objets encombrants	Jusqu'à 1 m³	3 m³	Jusqu'à 1 m³	Par tranche de 1 m³ supplémentaire	2 m³
Bois de classe B	Jusqu'à 1 m³	3m³	Jusqu'à 1 m	Par tranche de 1 m³ supplémentaire	2 m³
Déchets verts	Jusqu'à 2,5 m³	7,5 m³	Jusqu'à 1 m³	Par tranche de 1 m³ supplémentaire	3 m³
Huile de friture	Jusqu'à 10 litres	30 litres	Jusqu'à 40 litres	Par tranche de 10 litres supplémentaires	50 litres
Peinture, acides, produits chlorés, solvants, phytosanitaires...	Jusqu'à 5 litres	15 litres	Jusqu'à 10 kg	Par tranche de 10 kg supplémentaires	30 kg
Produits de laboratoire et non identifiés	Jusqu'à 0,5 litre	1,5 litre	Jusqu'à 2 kg	Par tranche de 2 kg supplémentaires	10 kg
Tubes fluorescents ou néons	Jusqu'à 5 unités	15 unités	Gratuit	Gratuit	Jusqu'à 5 unités

Déchets acceptés

Les déchèteries acceptent de nombreuses catégories de déchets tels que :
• Déblais et gravats recyclables,
• Bois,
• Déchets de jardin,
• Papier, cartons,
• Verre, emballages ménagers, papiers et journaux,
• Déchets encombrants,
• Déchets de mobilier,
• Ferrailles et métaux non ferreux,
• Batteries usagées,
• Huiles minérales et alimentaires,
• Déchets d'Équipements Électriques Électroniques,
• Piles et cartouches d'imprimantes,
• Déchets Dangereux Spécifiques : acides, bases, solvants liquides chlorés et non chlorés, peintures, vernis, colles, cires, phytosanitaires, insecticides, désherbants,
• Ampoules et tubes néons.

Bilan quantitatif

Au total, les déchèteries de ViennAgglo ont accepté près de 17 691 tonnes de déchets en 2014 :

Type de déchet \ Déchèterie	Vienne Sud	Pont-Évêque	Chasse-sur-Rhône	Villette-de-Vienne	TOTAL
Huiles	4,6	9,9	3,7	5,3	23,5
Gravats recyclables	1 215,0	1267,4	809,7	910,0	4 202,1
Encombrants	1 866,0	2 090,5	1 657,6	1 162,0	6 776,2
Ferrailles	187,7	270,0	0,0	111,7	569,4
Cartons	111,4	136,1	73,8	72,4	393,6
Déchets verts	964,8	1 161,6	819,0	798,3	3 743,7
DEEE	140,9	174,5	73,8	0,0	389,3
Lampes et Néons	1,4				1,4
Eco DDS	26,8	31,7	10,6	14,5	83,6
Bois	633,3	779,1	0,0	0,0	1 412,4
Meubles	72,9	0,0	0,0	0,0	72,9
Pneumatiques					22,7
TOTAL 2014	5 224,8	5 920,9	3 448,2	3 074,2	17 690,7
Total 2013 (rappel)	3 838,6	6 023,8	3 210,2	3 148,6	16 255,0

Pour les pneumatiques, 8,12 tonnes sont valorisées hors filière sur les 22,7 tonnes collectées.

La quantité de déchets apportés en déchèterie a augmenté de 9,04 %. L'augmentation porte essentiellement sur les encombrants et le bois.

A cela s'ajoute les 3 759,03 tonnes de déchets verts apportés directement sur une plateforme de compostage située à Eyzin pinet, dans le cadre d'un marché avec ViennAgglo. Ces déchets verts proviennent des communes, de ViennAgglo, ainsi que des entreprises et particuliers ayant de gros volumes qui peuvent les déposer directement à la compostière sans passer par la déchèterie, en respectant les mêmes modalités.

Filières de reprise

Nature des déchets	Filières de reprise
Encombrants	Rhône Environnement
Déchets verts	Agro Compost
Ferrailles déchèterie	Derichebourg
Cartons	Emin Leydier et RCP
Gravats recyclables	Trigenium
DEEE	OCAD3E
Cartouches d'encre	Collectors
Lampes et néons	Recylum
Déchets dangereux	Triadis et Eco. DDS
Bois	Trigenium
Huiles moteur	FAURE
Pneumatiques Hors filières	COPREC
Pneumatiques filières	ALIAPUR
Meubles	Eco-Mobilier

RÉCAPITULATIF 2014 DES TONNAGES COLLECTÉS

43 780 tonnes de déchets ont été collectées en 2014 :

Type de déchet / Année	Total (t)	Incinération (t) avec valorisation énergétique	Enfouissement (t)	Valorisation matière (t)
Emballages et journaux magazines	2 293,4	250,9		2 042,5
Déchèteries	17 690,7	1 132,0	4 528,0	13 162,7
Compostage hors déchetteries	3 759,0			3 759,0
Ordures ménagères	17 817,3	17 358,9	458,4	
Verre	1 709,4			1 709,4
Piles et cartouches d'encre	5,5	1,8		3,6
Cartons	299,4			299,4
Textiles	203,9			203,9
TOTAL (t)	43 778,6	18 743,6	4 986,4	21 180,5
TOTAL (%)	102,6%	42,8%	11,4%	48,4%

Récapitulatif des années précédentes :

Type de déchet / Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Emballages et journaux magazines	2 064	2 277	2 383	2 482	2 453	2 500	2 426	2 345
Déchèteries	12 677	13 300	14 513	14 298	14 464	15 840	16 028	16 255
Compostage hors déchetteries	1 066	1 420	1 803	1 823	2 263	2 488	2 632	2 932
Ordures ménagères	19 658	19 532	18 998	18 145	17 545	17 770	17 693	17 488
Verre	1 597	1 619	1 649	1 691	1 604	1 641	1 647	1 648
Carton	276	288	312	332	366	362	333	321
Piles	5	6	5	4	4	6	6	6
Textiles	86	134	143	182	166	150	148	110
TOTAL (t)	37 429	38 577	39 806	38 957	38 865	40 757	40 917	41 105

La quantité totale de déchets produits augmente de 6,5 % entre 2013 et 2014.

Répartition des modes de traitement

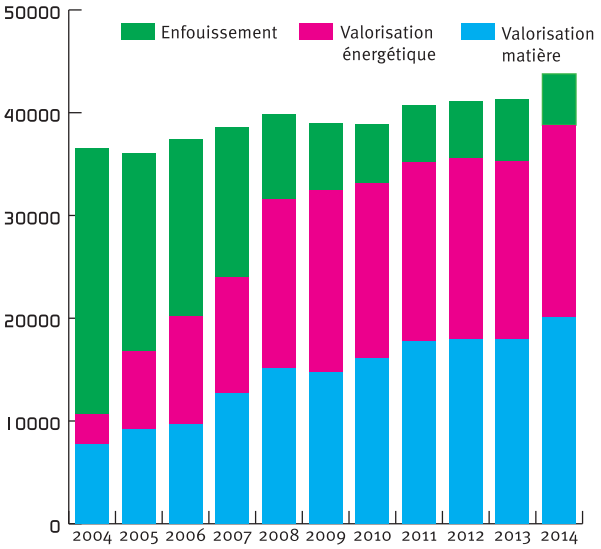

L'incinération produisant de l'énergie, elle est considérée comme une valorisation énergétique.

% de valorisation

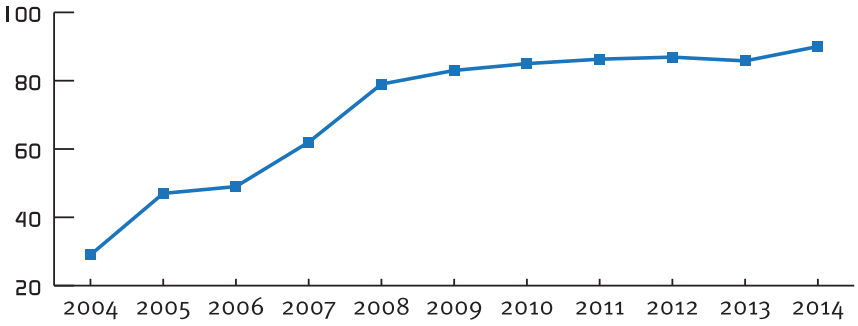

Le recyclage est une valorisation matière. La volonté de ViennAgglo a permis de faire **progresser la part des déchets valorisés de 29% en 2004 à 89% en 2014**.

Évolution des quantités collectées en kg/hab./an

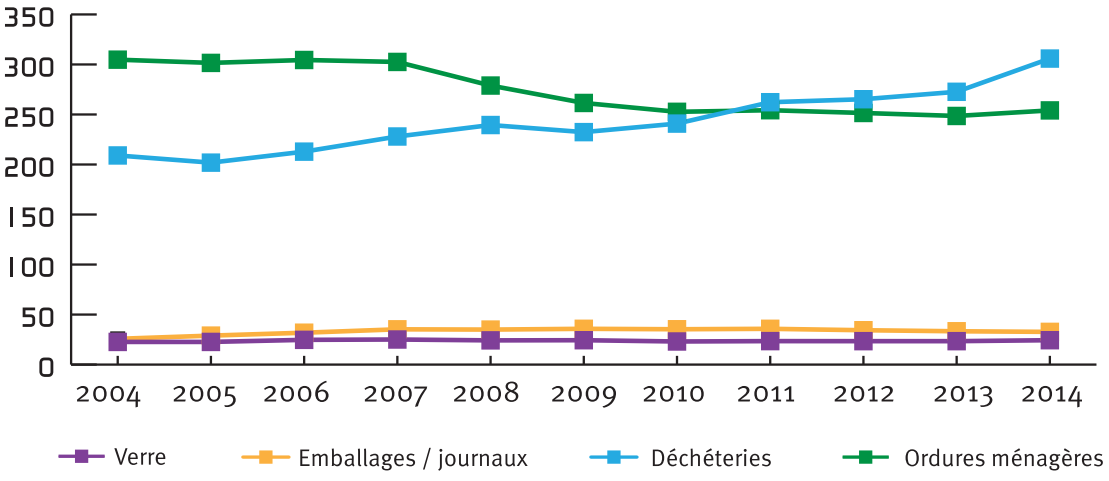

Avec **32,7 kg / habitant d'emballages et journaux et 24,4 kg / hab. de verre**, les quantités de déchets recyclables collectés stagnent.

La quantité d'ordures ménagères augmente **à 254,07 kg / hab. / an** en 2014, soit +5 kg / hab. / an par rapport à 2013. La production a néanmoins chuté de 50 kg / hab / an en 10 ans.

Les dépôts en déchèteries augmentent **à 252 kg / hab. / an**, auxquels s'ajoutent les 53,6 kg / hab. / an de déchets verts portés directement à la compostière d'Eyzin-Pinet. Cette augmentation de 32,9 kg / hab / an concerne essentiellement les déchets verts (+ 13 kg) et les encombrants (+ 16,5 kg), même si une partie des encombrants est dirigé vers les bennes bois (+ 1 kg) et meubles (+1,7 kg).

Indicateurs financiers

Les éléments donnés dans cette partie sont issus du compte administratif. Certains décalages sont possibles dans les paiements ou les encaissements d'une année sur l'autre, ce qui ne permet pas d'avoir une vision exacte des coûts du service sur l'année.
En parallèle, une démarche de comptabilité analytique, élaborée par l'Ademe et reconnue au niveau national, est mise en œuvre afin de connaître les coûts réels du service sur l'année.

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles du service (fonctionnement et investissement) s'élèvent à 8 362 150 € (7 469 096 € en 2013)**. Les principaux postes de dépenses sont :**
↗ les prestations de services s'élèvent à 3 050 675€, dont :

Collecte	Entreprises	Périodes de facturation	Montant en € TTC
Gestion déchèterie	SITA	année complète	540 000
Gravats recyclables	TRIGENIUM	année complète	32 335
Gestion déchèterie déchets toxique – Hors filière Eco-DDS	TRIADIS	année complète	22 223
Gardiennage déchèterie Chasse-sur-Rhône	SERNED	année complète	82 929
Collecte en porte-à-porte (PAP) des ordures ménagères (OM) Zone Nord	ONYX	année complète	291 888
Collecte en PAP des OM Zone Est	NICOLLIN	année complète	286 033
Collecte en PAP des OM Zone Sud	ONYX	année complète	214 948
Collecte en PAP Saint-Romain-en-Gal	NICOLLIN	année complète	53 142
Collecte des conteneurs enterrés	VEOLIA	22/04 au 16/07	44 742
	NICOLLIN	17/07 au 31/12	
Collecte des emballages (EM) et Journaux / Magazines (JM)	SERNED	année complète	103 704
Collecte du verre	GUERIN	année complète	72 115
Tri des EM et JM	VEOLIA	année complète	279 457
Traitement des déchets verts	G.I.E. Agro-Compost	année complète	252 322
Enfouissement des encombrants	RHONE-ENVIRONNEMENT	année complète	546 500
Collecte du marché	COVED	année complète	44 222
Traitement du bois	TRIGENIUM	année complète	61 893

↗ Les dépenses de personnel (salaires, les charges, les formations, vêtements…) et s'élèvent à 1 759 589 €.

↗ Pour le traitement des ordures ménagères, ViennAgglo a payé 2 354 298 € au SYVROM.

↗ La fourniture de bacs de collecte, de points d'apport volontaire, de composteurs individuels… a coûté 164 837 €.

↗ ViennAgglo a acheté un véhicule léger pour la livraison des bacs pour 30 000 €. L'entretien des véhicules, les carburants ont coûté 183 628 €.

LES RECETTES

Les principales recettes sont :

↗ Le montant de la TEOM perçue en 2014 est de 6 320 228 €, contre 5 798 850 € en 2013. La TEOM est calculée sur le foncier bâti. Les taux sur chaque commune étaient les suivants :

Communes	Taux (%)
Chasse-sur-Rhône	9,06
Chonas l'Amballan	
Chuzelles	
Les Côtes d'Arey	
Estrablin	
Eyzin-Pinet	
Jardin	
Luzinay	
Moidieu-Détourbe	
Pont-Évêque	
Reventin Vaugris	
Saint-Romain-en-Gal	4,95
Saint-Sorlin-de-Vienne	9,06
Septème	
Serpaize	
Seyssuel	
Vienne	
Villette-de-Vienne	

↗ Les redevances diverses :
• La redevance spéciale : est assujettie, toute personne physique ou morale qui confie à ViennAgglo le soin d'éliminer les déchets assimilés aux déchets ménagers au delà de 1 000 litres par semaine. Le montant de cette redevance est fonction du volume excédentaire à collecter et éliminer. En 2014, elle était fixée à 0,016 € par litre et par jour.
• La redevance pour la collecte des cartons pour les professionnels (20 € par an).
• Les tickets déchèteries : l'accès de certains matériaux en déchèteries pour les professionnels est soumis à l'achat de tickets.
Le montant total de ces redevances diverses s'élève à 222 385 €.

↗ Les soutiens.
Plusieurs Eco-organismes, agréés par l'État, perçoivent des financements des producteurs d'emballages, papier, DEEE... afin d'apporter une aide financière aux collectivités qui les collectent. Les Eco-organismes apportent 754 690 € de recettes à ViennAgglo.

↗ Les subventions.
L'ADEME soutient le programme local de prévention des déchets pour 65 811 €.

↗ La revente des matériaux triés a permis d'obtenir 359 720 €.

Les recettes réelles du service s'élèvent 8 011 278 € et ne permettent pas d'équilibrer les dépenses liées au service collecte et traitement des ordures ménagères. Afin d'équilibrer le budget de ce service, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois fait appel au budget général pour 350 872 €.

RÉPARTITION DES RECETTES DU SERVICE
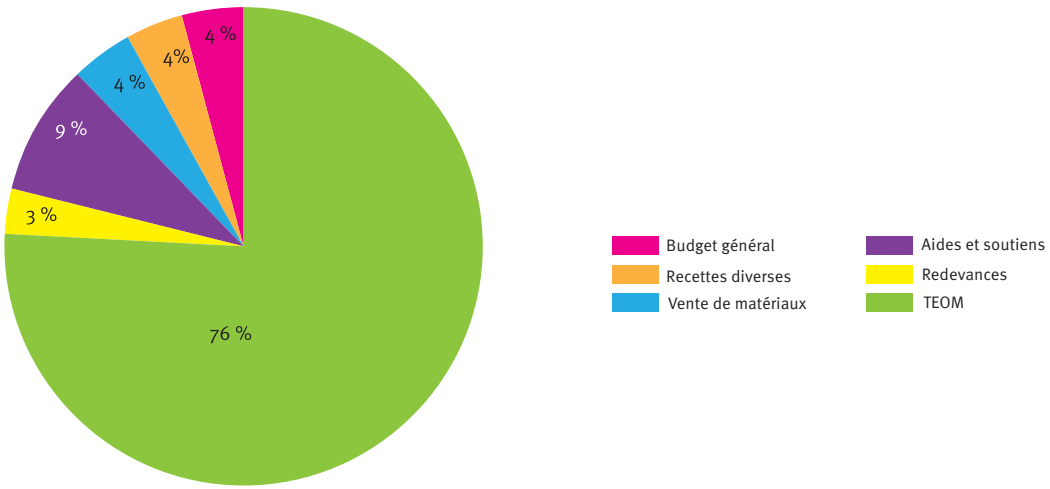
Les recettes propres au service couvrent 96 % des dépenses.